

#Webinar

Décryptage de l'appel à projet CORAM 2024

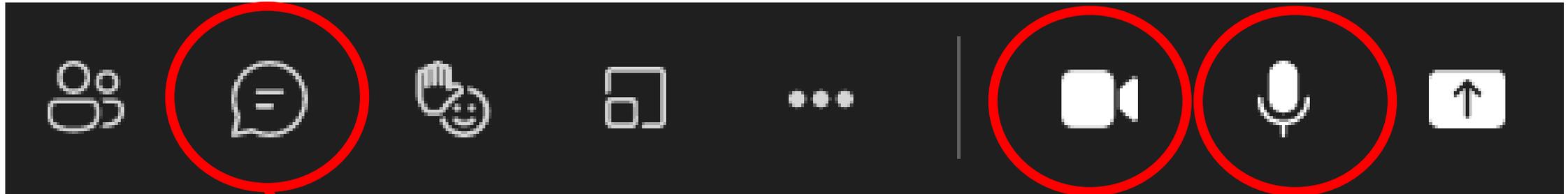
Innovation & Recherche • Marchés & Services • Problématiques • Enjeux

1er février 2024



Rappel règles de participation au Webinar

Veiller à



**Poser vos questions
uniquement via l'outil
de conversation en
ligne**

**Couper votre
caméra pendant
toute la durée des
interventions**

**Couper votre
micro pendant
toute la durée des
interventions**

***Ce Webinar est enregistré
Il sera ensuite disponible sur les sites de la PFA, des pôles et ARIA***



AGENDA

1. Les pôles et ARIA: la force de la filière en régions – **Geoffroy MARTIN**, Directeur Mobilités NextMove
2. Introduction filière Automobile & Mobilités – **Steve Marvin**, Directeur R&D de la PFA
3. Présentation de l'AAP « CORAM »
 - **Julia NGUYEN**, Cheffe de projets, « Produire en France les automobiles du futur », DGE
 - **Quentin MOLIERE**, Chargé de mission automobile, DGE
 - **Justine BRESARD**, Responsable de développement - Pilotage des programmes, Bpifrance
 - **Salah-Eddine ECHATOU**, Responsable sectoriel industrie automobile et mobilités, Bpifrance
4. Séance de Questions / Réponses

Animateur / Modérateur: **Geoffroy MARTIN**, NextMove



Les pôles et ARIA: la force de la filière en Régions

+ 2 000 membres

Proches du terrain, au cœur des territoires, les pôles et ARIA sont le bras armé de la PFA en Régions

- Animent la filière Automobile & Mobilités en région
- Accompagnent et soutiennent les projets d'innovation, d'expérimentation et d'industrialisation
- Proposent des services pour booster la croissance de leurs membres
- Accompagnent à l'Europe et à l'international
- Contribuent à l'élaboration de nouvelles formations adaptées aux mutations

Sont mobilisés pour accompagner les transformations majeures de la filière



Un projet gagnant grâce à l'accompagnement des Pôles et ARIA

Bénéficiaire d'une expertise unique et d'un accompagnement personnalisé

- Equipe pluridisciplinaire et expérimentée à votre service
- Des méthodes robustes qui visent à assurer la qualité
- Une aide pour structurer et enrichir le dossier
- La mobilisation d'un réseau d'experts unique

Augmenter vos chances d'obtenir un financement

- Une expertise à chaque étape et l'aide nécessaire afin d'identifier le meilleur guichet de financement
- Le label, reconnu par la majorité des dispositifs d'aide (les projets labellisés ont un taux de succès jusqu'à 2 fois supérieur aux projets non labellisés)

Donner de la visibilité à votre projet

- Auprès des différents financeurs publics et privés
- Auprès des acteurs de la filière
- Un accompagnement jusqu'à la fin du projet afin de disséminer les résultats



Vos contacts au sein des pôles :

- PVF : em@vehiculedufutur.com
- ID4Mobility : pierre.servel@id4mobility.org 07 63 17 07 78
- NextMove : geoffroy.martin@nextmove.fr 06 46 03 69 63
- CARA : guillaume.penuela@cara.eu +33 7 83 80 35 19
- ARIA HdF : vplantard@ariahdf.fr 06 66 86 69 18



Depuis 2020, le CORAM a soutenu, à travers environ 60 projets, environ 1 Mds€ de dépenses d'innovation et R&D avec 390 M€ d'aides de l'Etat

CORAM 2020

27 projets

**400-500 M€ d'investissements
innovation et R&D**

170 M€ d'aides de l'état

CORAM 2021

23 projets

**400-500 M€ d'investissements
innovation et R&D**

176 M€ d'aides de l'état

CORAM 2022

(annonces en 2023)

11 projets

**115 M€ d'investissements
innovation et R&D**

44 M€ d'aides de l'état

Volet 1 : Véhicules zéro émission et projets structurants de sa chaîne de valeur

Véhicules électriques ; Electronique de puissance ; bornes de recharge ; batteries nouvelles générations ; véhicules à hydrogène et les composants

Volet 2 : Amélioration de la performance environnementale du véhicule

Allègement et assemblages multi-matériaux ; matériaux naturels, biosourcés, recyclés, recyclables,.. ; Prolongation de la vie des véhicules (rétrofit, reconditionnement des batteries,...)

Volet 3 : Autres axes permettant l'élimination des pollutions à l'usage des véhicules

Amélioration du rendement des véhicules ; réduction des trainées mécaniques, aérodynamiques ; réduction des particules hors échappement

Volet 4 : Véhicules et services de mobilité connectés, automatisés

Briques pour les véhicules connectés ; briques logicielles pour la conduite automatisée ; gestion de flotte ; infrastructures connectées ; Software-defined vehicle – solutions HW / logiciel ; Pilotes de service transport automatisé sur site fermé et/ou route ouverte ; Communication infrastructure - véhicule

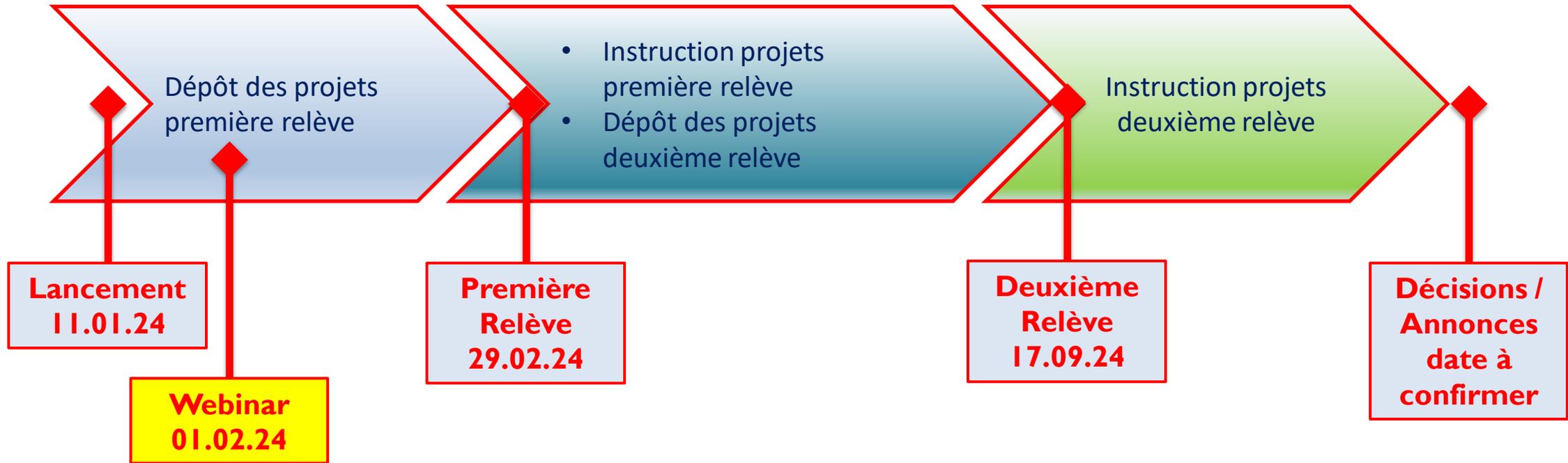
Volet 5 : Systèmes et services de mobilité routière

Plateformes innovantes mobilité partagée ; MaaS (intermodalité) ; mobilité douce ; vers un transport collectif

Volet 6 : Projets de plateformes mutualisées

Mutualisation des données, outils logiciels, infrastructure, bancs d'essai, bases de données entre acteurs de la filière et d'autres associés

Planning AAP



PFA – Implication dans le CORAM

- Proposition de revue des projets par le Pôle R&D de la PFA
- Vérification de la cohérence avec la Feuille de Route Technologique de la PFA
- Mise en relation des acteurs
- Soutien à la priorisation des projets dans les décisions

Rappel de la stratégie d'accélération « Véhicule connecté zéro émission » de France 2030



Soutien à l'investissement

1/ CORAM

2/ AAP Invest

3/ Accompagnement des territoires affectés par les mutations de la filière

+ Contributions des autres stratégies d'accélération
(mobilités, hydrogène, batterie)



Objectifs des dispositifs de soutien

- Produire en France, à l'horizon 2030, au moins 2 millions de véhicules électriques par an ;
- Maîtriser la conception et l'industrialisation des composants du véhicule de demain (électriques, automatisés, à hydrogène) ;
- Accélérer les investissements de modernisation et de diversification des sous-traitants et faire émerger un tissu industriel amont compétitif, décarboné, innovant, résilient, ancré dans les territoires et créateurs d'emplois d'avenir.

CORAM : rappel des objectifs et bilan

Objectif : soutenir les investissements de R&D pour répondre aux enjeux majeurs de notre époque, tels que les avancées dans le domaine des batteries et de l'hydrogène, l'exigence accrue en terme d'empreinte environnementale à la production et à l'usage, la gestion des données, la cybersécurité, le développement de technologies liées à la conduite autonome.

Cible : le CORAM s'adresse à l'ensemble des acteurs de la filière automobile, de toute taille (PME, ETI, GE), qu'ils soient sous-traitants automobiles, équipementiers ou constructeurs, ainsi qu'à l'ensemble des acteurs de l'écosystème de la mobilité routière (y compris aux sociétés de services, opérateurs de transports, gestionnaires d'infrastructures, collectivités locales et opérateurs de connectivité).

Chiffres clés depuis 2020

60

projets soutenus

~1 165 M€

d'investissements R&D

~393 M€

d'aides accordées

Typologie des projets soutenus

~ 10% (39 M€)

Matériaux et économie circulaire

~56% (220 M€)

Véhicule électrique

~ 11% (44 M€)

Systèmes Hydrogène

~23% (89 M€)

Véhicule autonome et connecté et services connexes

Typologie des entreprises soutenues

~ 67% de GE

~ 7% ETI

~ 16% TPE/PME/Startup

~ 9% Laboratoires

CORAM 2024 : les priorités thématiques

Feuille de route
technologique de la
filière



- Volet 1 : Véhicules zéro émission et projets structurants de sa chaîne de valeur
- Volet 2 : Amélioration de la performance environnementale du véhicule
- Volet 3 : Autres axes permettant l'élimination des pollutions à l'usage des véhicules
- Volet 4 : Véhicules et services de mobilité connectés, automatisés
- Volet 5 : Systèmes et services de mobilité routière
- Volet 6 : Projets de plateformes mutualisées

Objectifs

- Projets de R&D et d'innovation pouvant aller jusqu'à une phase de démonstration industrielle
- Retombées économiques et technologiques pour l'entreprise et l'écosystème dans son ensemble

Cibles

- Entreprises cibles : PME/ETI/GE
- Projets individuels ou collaboratifs

CORAM 2024 : type de projets attendus

Esprit général :

- **Soutenir les investissements de R&D pour créer une offre souveraine de briques technologiques pour le véhicule du futur** (batteries, électronique de puissance, IA embarquée, systèmes hydrogène, nouveaux matériaux) **et les services de mobilité.**
- **Permettre la mutualisation de données ou de moyens partagés entre un grand nombre d'acteurs de la filière automobile et les acteurs de l'écosystème de la mobilité routière** afin de fournir des solutions de manière plus efficace et d'envergure pour relever les défis de la mobilité de demain.

Attendus des projets: Projets qui accélèrent la mise sur le marché de technologies, de services et/ou de solutions ambitieuses profondément innovantes et durables en matière de mobilité, depuis les phases de recherche appliquée jusqu'à la démonstration plus aval de l'intérêt d'un système ou du service fondé sur ce système, dans son environnement opérationnel

Projet collaboratif

- ✓ Taille minimum des projets : 4M€ ou 1 M€ si PME ou ETI cheffe de file
- ✓ Porté par un consortium qui rassemble des partenaires industriels et des partenaires de recherche
- ✓ Possibilité d'avoir des conditions de financement avantageuses en cas de **collaboration effective** :
 - Consortium entre des entreprises parmi lesquelles figure au moins une PME et aucune entreprise ne supporte seule plus de 70 % des coûts admissibles du projet ;
 - Consortium entre une entreprise et un ou plusieurs organismes de recherche et ces derniers supportent au moins 10% des coûts admissibles du projet et ont le droit de publier les résultats de leurs propres recherches.

Projet individuel

- ✓ Taille minimum des projets : 1 M€ si PME ou ETI, 4 M€ si GE
- ✓ Porté par une entreprise unique, une entreprise unique, quelle que soit sa taille, immatriculée en France au registre du commerce et des sociétés (RCS)



France2030 - Appel à projets CORAM 2024

Jeudi 1^{er} février 2024

Les objectifs de l'Appel à projets

L'objectif de cet appel à projets est de soutenir les projets de recherche et de développement de la filière automobile et les acteurs de l'écosystème de la mobilité routière :

- Accélération de la mise sur le marché de technologies, de services et/ou de solutions ambitieuses
- Innovantes et durables en matière de mobilité : depuis les phases de recherche appliquée jusqu'à la démonstration plus aval de l'intérêt d'un système ou du service fondé sur ce système
- Projets avec innovation forte en termes d'usage, de choix technologique, de procédé de fabrication ou d'exploitation
- Projets portés par des acteurs émergents particulièrement attendus
- Projets disposant de facteurs différenciants par rapport à l'offre existante de véhicules et de services de mobilité
- Projets susceptibles de connaître une très forte croissance sur le secteur d'innovation concerné
- Projets de plateforme mutualisées

Priorités thématiques



Le présent AAP est ouvert aux entreprises de toute taille présentant un projet susceptible d'appartenir à l'un des 5 volets suivants :

Volet 1 :

*Véhicules
zéro
émission et
projets
structurants
de sa chaîne
de valeur*

Volet 2 :

*Amélioration
de la
performance
environnementale
du
véhicule*

Volet 3 :

*Autres axes
permettant
l'élimination
des
pollutions à
l'usage des
véhicules*

Volet 4 :

*Véhicules et
services de
mobilité
connectés,
automatisés*

Volet 5 :

*Projets
d'amélioration de
la performance
environnementale
des procédés et
sites de production*

Volet 6 :

*Projets de
plateformes
mutualisées*

Types de projets attendus

- Projet **individuel** ou **collaboratif** porté par une entreprise unique, immatriculée au RCS
- **Entreprise de toute taille**
- Montant minimum budget du projet :
 - **1 million d'euros pour les projets individuels portés par une PE/PME/ETI ou les projets collaboratifs dont le chef de file est une PE/PME/ETI**
 - **4 millions d'euros pour les projets individuels portés par une GE ou les projets collaboratifs dont le chef de file est une GE**
- Durée de projet de **24 à 48 mois**
- Travaux réalisés en France et non engagés avant le dépôt de la demande d'aide
- Répondre aux objectifs du cahier des charges

Projets de plateformes mutualisées

La mutualisation de données, d'outils logiciels, d'infrastructures ou de moyens partagés entre l'ensemble des intervenants de l'industrie automobile, ainsi que les acteurs de l'écosystème de la mobilité routière et d'autres filières dotées de structures de gouvernance de données ou de ressources garantissant un niveau élevé d'accessibilité, d'interopérabilité et de qualité

Accès transparent et non discriminatoire : Les outils et plateformes ainsi créés doivent être ouverts aux tiers, dans le cadre de conditions d'accès transparentes, non discriminatoires et clairement établies.

Autonomie financière à l'issue de la phase d'amorçage : Les projets présentent une **phase d'amorçage de 5 ans maximum** ainsi qu'un plan d'affaires démontrant une autonomie financière vis-à-vis du soutien public à l'issue de cette phase.

Gouvernance et financement Les projets sont dotés d'une gouvernance décisionnaire sur la stratégie et les décisions d'investissements. La gouvernance intègre **des représentants de la ou des filières concernées, qui détiennent au moins la moitié des droits de vote**. Les représentants de la ou des filières peuvent être une fédération, une association professionnelle ou un ensemble d'entreprises.

Les apports privés du plan de financement ne devront **pas comporter plus de 30 % d'apports en nature sous forme de valorisation de temps passé**.

Nature des porteurs de projets Le projet est porté de manière individuelle, par une société de projet ou éventuellement par une structure fédérant plusieurs entreprises, voire une entité représentative (fédération professionnelle, GIE, association, pôle de compétitivité, etc.).

Dépenses éligibles Les dépenses éligibles sont limitées à la phase d'amorçage (5 ans maximum) et peuvent être des dépenses : d'investissement : équipements, brevets, licences... ; et/ou de fonctionnement : frais de personnel et frais administratifs liés à l'animation et la gestion.

Soutien de l'Etat Les projets lauréats bénéficient d'une aide d'Etat, allouée au titre d'aide à l'investissement, ou de soutien au fonctionnement pour la mise en place et l'exploitation du projet. Cette aide peut s'élever jusqu'à 50 % maximum des dépenses éligibles dans la limite de la réglementation européenne.

Impact pour la filière

Le porteur présente des indicateurs quantifiés attestant de l'impact attendu du projet en termes de création et de répartition de valeur pour une ou des filières.

→ **Nous recommandons de contacter Bpifrance avant de déposer un projet sur cette thématique**

Critères de sélection

Caractère innovant ou transformant du projet

- Pour les projets de RDI, projet innovant qui va au-delà de l'état de l'art (usage, choix technologique, procédé)
- Projet qui se démarque de l'offre existante
- Description des volets technologiques

Répliquabilité de la solution (caractère généralisable de la solution, protection de la propriété intellectuelle développée)

Impacts socio-économiques sur le territoire – Caractère structurant pour la filière automobile (emplois, filière, socio-économiques robustesse modèle économique et marché potentiel) – stratégie industrielle, adéquation avec les mutations du secteur automobile

Performance environnementale et impact sociétal et territorial

- rappel: les projets causant un préjudice important du point de vue de l'environnement seront exclus (*principe DNSH*)

Pertinence du modèle d'affaires, plan de financement, incitativité de l'aide (analyse concurrentielle, déploiement de commercialisation, accès aux marchés)

Mise en œuvre du projet : gouvernance, planning, risques

- Pertinence et complémentarité du partenariat – consortium – implication PME/ETI/ acteurs émergents
- Adéquation du programme de travail et du budget avec les objectifs du projet
- Capacité financière à mener le projet

Décarbonation et amélioration de la performance environnementale

Nouvelle grille d'impact DNSH

- Beaucoup plus complète et simplifiée avec des choix multiples.
- Plus détaillée sur les critères de durabilité et indicateurs
- Nécessité de mesurer et suivre les impacts du plan FR30

Financement des investissements :

- Permettant aux entreprises d'aller au-delà des normes de protection environnementale
- En faveur des mesures d'efficacité énergétique ;
- En faveur du recyclage et du réemploi des déchets (des autres entreprises)

Informations projet/bénéficiaire(s) identiques à celles indiquées sur la plateforme de dépôt Bpifrance

Nom de l'appel à projet de dépôt	Acronyme du projet	Raison sociale du siège du bénéficiaire	SIREN du siège du bénéficiaire	Chef de file du projet

Qualification du porteur de projet par chacun des bénéficiaires

Auto-déclaration acteur émergent	Qualification d'acteur émergent
Êtes-vous un acteur émergent et à quel	<p>Qualification d'acteur émergent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entreprise de moins de 22 ans - Entreprise opérant un pivot stratégique radical - Entreprise en forte croissance (croissance organique > 20% sur les 3 dernières années) - Entreprise procédant à des opérations de build-up d'entreprises de moins de 3 ans (ou JV) - Entreprise impliquée dans un consortium de R&D collaborative avec des start-ups, si celle-ci sont bénéficiaires de financement <p>Les acteurs ne rentrant dans aucune de ces catégories ne sont pas des acteurs émergents.</p>

Impacts économiques et sociaux pour chacun des bénéficiaires

Impacts sur l'emploi	
Nombre d'emplois total de la structure à TD (démarriage du projet)	
Nombre d'emplois directs créés ou maintenus (pendant projet)	Emplois des Personnes de l'entreprise affectées au projet durant la durée du projet. C'est-à-dire occupées sur le projet, peu importe que le poste soit nouveau ou non. Il permet de connaître les emplois générés par le projet qu'ils aient été créés ou non. Attention, il ne faut compter que les emplois directement en lien avec le projet et non l'effectif total de l'entreprise aidée.
Nombre d'emplois directs provisionnels créés ou maintenus post-projet (à 5 ans)	Emploi des personnes de l'entreprise affectées à l'exploitation du projet c'est-à-dire occupées aux suites du projet, peu importe que le poste soit nouveau ou non. Il permet de connaître les emplois générés par le projet qu'ils aient été créés ou non. Attention, il ne faut compter que les emplois directement en lien avec le projet et non l'effectif total de l'entreprise aidée. Ce qui doit être compté au moment du dépôt du dossier : nombre d'ETP annuels cumulés qui seront créés ou maintenus après le solde du contrat d'aide et durant la phase d'exploitation du projet selon un business plan à 5 ans.

Impact sur l'activité	Chiffre d'affaires total de la structure à TD (démarriage du projet)	Année 1 de commercialisation	Année 2 de commercialisation	Année 3 de commercialisation	Année 4 de commercialisation	Année 5 de commercialisation	Total
Chiffre d'affaires directs générés par le projet annuel (€)							

Uniquement pour les investissements en faveur de l'efficacité énergétique, l'économie circulaire, recyclage ou protection de l'environnement				
Commun	Colonne à choisir en fonction de la nature de l'investissement			
L'investissement est distinct. Il est spécifique à l'efficacité énergétique, l'économie circulaire, recyclage ou protection de l'environnement?	Justification concernant l'augmentation du niveau de protection de l'environnement en allant au-delà des normes de l'UE applicables, indépendamment de l'existence ou non de normes nationales obligatoires plus strictes que les normes de l'UE.	Justification concernant l'augmentation du niveau de protection de l'environnement découlant de ses activités en l'absence de normes de l'UE	Justification concernant l'anticipation d'une future norme de l'UE. Dans ce cas préciser également la norme concernée	Pour les investissements en faveur du recyclage et du réemploi des déchets. Préciser la provenance, la nature des déchets et la nature de recyclage.

Dépenses éligibles et modalités d'aide

Types de dépenses éligibles

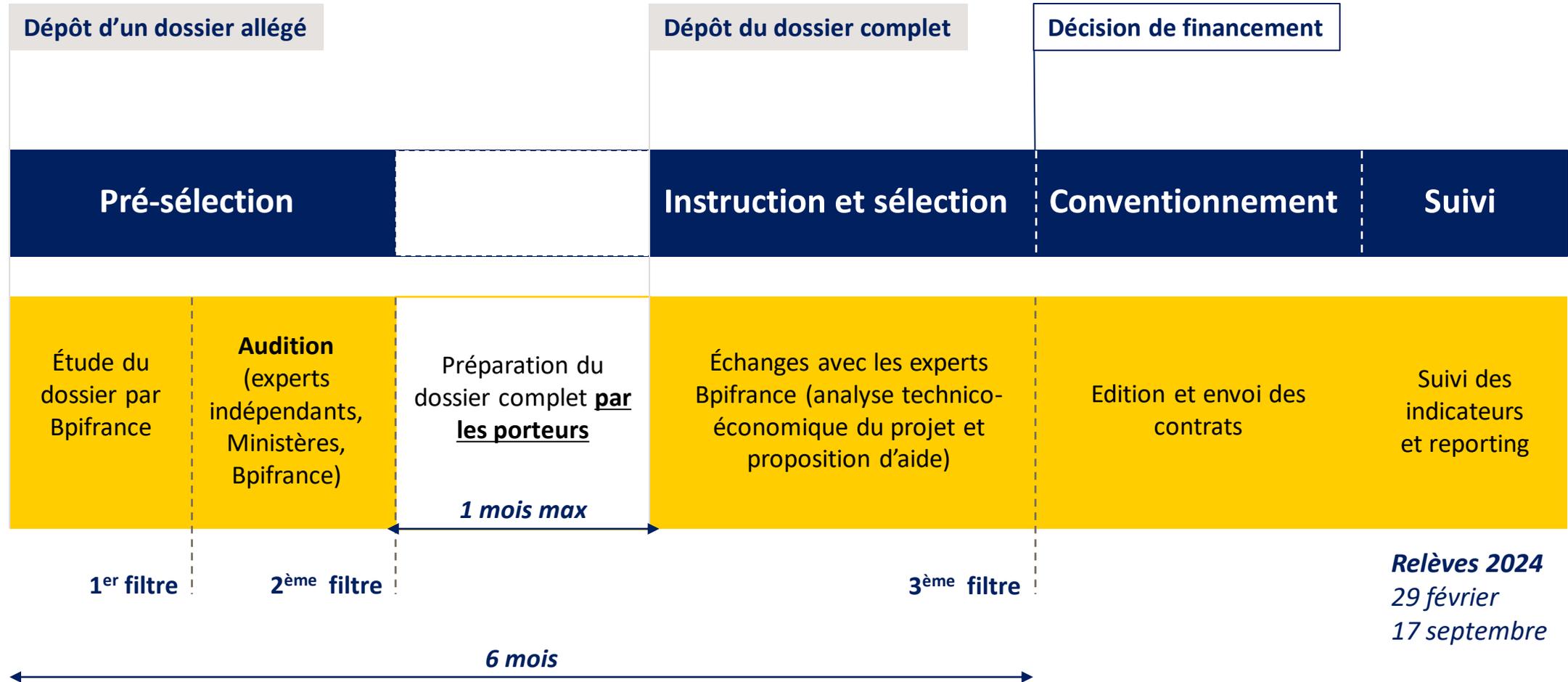
- Salaires de personnels et charges
- Frais connexes
- Dépenses dans le cadre de l'amélioration de l'efficacité énergétique
- Sous-traitance : études de faisabilité (plafond de 30% sur le budget total)
- Coûts de refacturation interne
- Frais de mission
- Contribution aux amortissements (coûts d'amortissements comptables des instruments et du matériel R&D au prorata de leur utilisation dans le projet)

Les dépenses sont éligibles à compter de la date de verrouillage du dossier allégé.

L'aide apportée : une part de subvention et une part d'avance remboursable => part de subvention pourra être modulée dans la limite de 75% de l'aide totale (appréciation des retombées attendues du projet, appréciation globale de l'ambition et des risques associés au projet, caractère innovant/structurant pour la filière du projet)

Pour les PME, l'aide apportée sera intégralement constituée de subvention.

Processus de sélection et calendrier



Dossier de candidature et dépôt



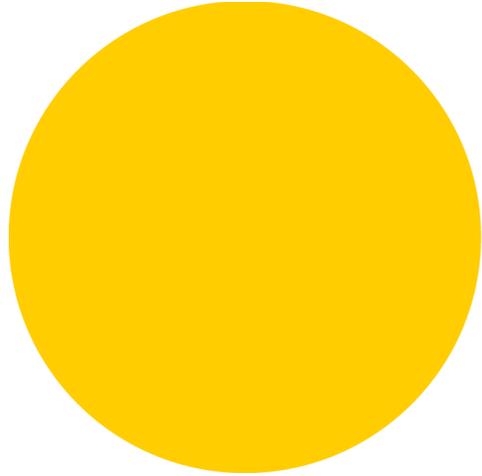
Premier dépôt - 6 documents à déposer sur la plateforme PICXEL	
Canevas PPT	Présentation du projet sous forme de PPT (environ 30 slides)
Fiche de demande d'aide pour chaque candidat	Fiche de demande d'aide dûment complétée et signée par le représentant légal ou toute personne habilitée (joindre dans ce cas une délégation de signature)
Prévisions économiques pour chaque candidat	Prévisions d'activités, de marges et d'emplois liées au projet
Grilles d'impact	Grille(s) d'impact environnemental et socio-économique à remplir par chacun des partenaires (chef de file compris)
Déclaration d'aide à l'investissement	Déclaration à remplir par l'entreprise - Aide à l'investissement en vue d'une reprise durable
Liasse fiscale pour chaque candidat	Dernière liasse fiscale complète ou dernier bilan et compte de résultats approuvés par l'assemblée et rapport du commissaire aux comptes (ou à défaut de l'expert comptable) sur les comptes du dernier exercice approuvé

Les dossiers de candidature doivent être exclusivement déposés sur l'**extranet Bpifrance** : <https://www.picxel.bpifrance.fr/accueil>

Retrouvez toutes ces informations (dossier de candidature, plateforme de dépôt, dates de relève et cahier des charges) sur **le site de l'appel à projets** : [Appel à projets « CORAM 2024 » | Bpifrance](#)

France2030 - Appel à projets Première Usine

Si vous avez des questions avec en objet AAP CORAM 2024 : aap-france2030@bpifrance.fr



**SERVIR
L'AVENIR**

